Cashback

Conditions

- Ces actions sont valables uniquement sur les références indiquées sur le document et pour les achats effectués et reçus dans la période de l'action en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg (la preuve d'achat faisant foi).
- La plate forme d'enregistrement en ligne est accessible jusqu'à 14 jours après la date de fin de l'action. Passé ce délai, plus aucun enregistrement n'est possible.
- Nous entendons par preuve d'achat valide, le ticket de caisse ou la facture mentionnant clairement la date d'achat, le prix, la référence de l'appareil acheté et les coordonnées du commerçant. Les bons de commande et de livraison <u>ne sont pas acceptés</u> comme preuves d'achat.
- Pour les achats en ligne, vous devez avoir reçu vos produits et votre facture au plus tard pour la date limite d'inscription. Les dates d'achat et de facture doivent être lisibles sur la photo. L'adresse de livraison doit être située en Belgique ou au Luxembourg.
- Le remboursement (uniquement sur un compte IBAN en €) sera traité dans un délai de 6 à 8 semaines après validation de votre participation.
- L'offre est limitée à une participation par ménage et n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles.
- En cas de restitution de l'appareil (annulation du contrat de vente) le participant perd le droit au remboursement.
- Nous nous réservons le droit de déclarer nulles les participations si les documents envoyés sont incomplets, inexacts, fallacieux ou frauduleux et d'engager le cas échéant des poursuites pénales à l'encontre du participant fautif.
- Action valable uniquement sur les produits disponibles et de stock en magasin (physique et virtuel).
- Cette offre est réservée aux consommateurs, à l'exclusion des commerçants, revendeurs et autres intermédiaires.
- Toute réclamation concernant votre participation à la promotion doit, sous peine de déchéance, nous être communiquée par écrit/par mail au plus tard 4 mois après la date limite d'inscription.
- Les conditions de participation mentionnées pour l'action en cours prévalent sur les conditions générales de participation aux actions.